



La mobilisation, ça paye !!

Très peu pour nous, beaucoup pour eux !!



Grâce à l'initiative de la **CGT CGI**, les mobilisations de ces dernières semaines semblent porter leur fruit : l'enveloppe d'augmentation salariale, prévue pour l'année fiscale 2022 et annoncée lors des NAO, est la plus importante de ces 5 dernières années : **2,7%** (sans tenir compte d'éventuelles augmentations obligatoires des minima sociaux).

Mais après une année 2021 de disette et plusieurs années en demi-teinte, ce pourcentage nous paraît encore bien trop faible. A la **CGT CGI**, nous militons pour une augmentation générale des salaires et pour une juste redistribution des bénéfices en attribuant un montant fixe (de l'ordre de 350 euros) pour toutes et tous et non pas un % qui favorise les hauts salaires..

Nous avons pu échanger avec des salarié.e.s sur le départ qui, bien souvent, nous parlent d'un gap salarial allant de 10 à 20 % accompagné le plus souvent d'un changement de coefficient.

Faut-il partir de CGI pour gagner plus ? La question devrait faire réfléchir nos instances dirigeantes !!

Ainsi, loin de combler un retard, au vu de la conjoncture actuelle et d'un marché plus que tendu, les faibles prévisions d'augmentations annoncées risquent d'accélérer le départ de salarié.e.s qui, rappelons-le, représentent la véritable richesse de l'entreprise.

Vous hésitez encore à vous mobiliser, voici un argument supplémentaire sur la manière dont CGI conçoit la redistribution des bénéfices : « *La coprésidente du conseil d'administration de CGI, **Julie Godin**, a encaissé un gain de 588 000 \$ en exerçant des options, début septembre* ».

La création de richesses brutes d'une entreprise est répartie sous trois formes : salaires pour les travailleurs et travailleuses, profits et dividendes et enfin l'impôt.. Mais sur ces dernières années, la part consacrée aux salaires ne cesse de diminuer alors qu'il n'y a jamais eu autant de versement de dividendes.

A ce jour, la prévision de l'inflation dans la zone euro s'élève à près de 2,2 % et nous avons pu, toutes et tous, constater des

hausse importantes des prix dans des secteurs de dépenses incontournables comme le GAZ, l'électricité, l'essence....

CGI ne veut pas revoir sa politique de remboursement de frais alors que se profilent de nombreuses hausses du coût de l'énergie.

Allons-nous rester les bras croisés à ne rien faire et nous plaindre sans protester ? : **NON !!**

La question salariale sera au cœur des échanges avec les salarié.e.s dans le cadre de la journée d'action du 5 octobre.

Alors mobilisons-nous le 5 octobre prochain et soyons toutes et tous en grève !!





Le 5 Octobre toutes et tous mobilisé.e.s !!



Il est temps d'en finir avec les inégalités et l'accroissement indécent des richesses pour les « supers riches » qui, entre mars 2020 et mars 2021, ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros, soit une hausse moyenne de + 40 % .

Le 5 Octobre : 5 raisons d'agir !!

Le 5 octobre, imposons :

- **une politique de retour au plein-emploi** par un moratoire sur la fermeture des entreprises, un veto des représentants des salarié.e.s sur les plans de licenciements, la diminution du temps de travail à 32 heures, des investissements massifs dans les filières industrielles ainsi que dans l'enseignement et la recherche, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises et leur remboursement en cas de suppression d'emplois...
- **un renforcement de notre système de retraite par répartition** à prestations définies avec un âge de départ à 60 ans à taux plein, des départs anticipés pour les métiers pénibles, la prise en compte des études et de la période de recherche d'un premier emploi...
- **une augmentation générale des salaires et des minima sociaux**, un Smic à 2000 €, le dégel du point d'indice dans la fonction publique et les entreprises publiques...

- **le développement de notre protection sociale** avec un financement à la hauteur des enjeux dont notamment l'arrêt des exonérations patronales, remboursement à 100 % des soins de santé par la Sécurité sociale, créer une sécurité sociale professionnelle...
- **une véritable égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** avec des dispositifs contraignants pour les entreprises, le renforcement des contrôles et la mise en place de sanctions dissuasives, mettre fin aux temps partiels de moins de 24 heures, revaloriser les métiers à prédominance féminine, rattraper les retards de carrière...

LES INÉGALITÉS ENTRE FEMMES ET HOMMES

C'EST:

- 26 % d'écart salarial
- 40 % d'écart de pension de retraite
- 63 % de salarié.e.s payé.e-s au Smic sont des femmes

Nos organisations exigent :

- L'augmentation des salaires,
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage,
- un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes

et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes ,

- la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ,
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives.
- un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ,
- la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ,
- Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail,

Un doute, une hésitation, prenez contact avec un ou une représentante de la CGT CGI pour vous accompagner lors de cette journée de grève.



CGI soumise au pass sanitaire ?

Selon les annonces gouvernementales, reprises en des termes peu clairs par la loi, seuls les salarié.e.s en contact avec le public durant les heures d'ouverture au public seront soumis au pass sanitaire. CGI n'est donc pas concernée. Néanmoins, la plupart des transports ainsi que certains de nos clients sont eux déjà soumis au pass sanitaire, et les dernières annonces gouvernementales tendent à vouloir le maintenir. Les salarié.e.s de CGI sont de ce fait complètement concerné.e.s.

Sans rentrer dans les fastidieux débats sur l'obligation vaccinale ou sur l'application du pass sanitaire, la CGT considère qu'avec le pass « la loi risque de renforcer la subordination des salarié.es en octroyant aux employeurs des nouvelles dispositions disciplinaires non encadrées et ne pouvant être contrôlées **ni par l'inspection du travail ni par la médecine du travail** ». En effet, mélangeant les règles du code de santé publique et celles du code du travail, on fait entrer dans la relation de travail un fait relevant de la **vie privée** des salarié.e.s, que les employeurs pourront sanctionner.

Faute de pass sanitaire, la loi prévoit notamment une **procédure de suspension du contrat de travail sans rémunération**, qui prendra fin lorsque le salarié.e produira « les justificatifs requis ».

Devant un tel risque, nous avons alors questionné la direction lors d'un CSE central sur d'éventuelles sanctions en cas de non présentation du pass sanitaire chez un client. Et voilà la réponse :

*Si un salarié.e n'a pas de Pass alors même qu'il travaille chez un client soumis à ce dernier, la direction fera son possible pour aider ce salarié.e à poser ses congés et étudier la possibilité de télétravailler à temps complet. Si aucune solution n'est trouvée, CGI s'autorisera à **suspendre le contrat de travail du salarié.e concerné.e**.*

Nous y voilà !

Certains salarié.e.s sont dorénavant soumis à l'obligation de respecter un pass sanitaire à CGI, faute de quoi leur contrat de travail pourra être suspendu sans rémunération. **Pour la CGT-CGI cela est inacceptable**. Nous demandons à la direction de trouver d'autres solutions que la suspension du contrat de travail.

Si vous êtes dans cette situation, **contactez rapidement la CGT-CGI**

Le travail a plusieurs visages, la CGT a le votre

Pourquoi se syndiquer ?

Parce que gagner des combats est plus simple collectivement. Contrairement à un discours trompeur qui héroïse des figures individuelles, un peu trop souvent masculines d'ailleurs, les grands comme les petits jalons de notre Histoire ont d'abord été construits par des collectifs. Même notre travail quotidien est



le fruit d'une équipe, plus ou moins coordonnée peut-être, mais qui fait ce dont une personne seule serait incapable.

Nous savons, en discutant avec vous, que vous êtes de plus en plus nombreux et nombreuses à vouloir exprimer votre mécontentement et vos inquiétudes, vos envies les plus idéales et vos besoins les plus concrets. Tout cela, nous pensons que c'est le minimum qu'un syndicat doit vous offrir.

Sachez aussi qu'être syndiqué.e est un droit, et ne signifie pas que l'employeur sera informé.

Pourquoi la CGT ?

Parce que la CGT CGI est ouverte à tous et à toutes, femmes et hommes, quels que soient leurs postes, leurs nationalités et leurs opinions. Et parce qu'elle se fonde sur un fonctionnement démocratique où les syndiqué.e.s y sont sur un pied d'égalité, libres et

responsables.

L'objectif de notre syndicat n'est pas d'agir ***pour vous***, mais aussi et surtout ***avec vous***. Nous sommes un syndicat indépendant – jusque dans nos statuts –, solidaire et combatif. La CGT CGI répond par le collectif à l'individualisme, par l'entraide à l'indifférence, par l'espoir à la résignation.

Vos problèmes sont les nôtres, et nous pouvons construire ensemble des revendications et des actions concrètes afin de nous faire entendre. Aujourd'hui, c'est bien de cela dont il s'agit : nous avons besoin de vous !

Alors n'hésitez pas à nous contacter dès aujourd'hui, que ce soit directement en présentiel, par téléphone ou par mail. Mail de contact : contact@cgt-cgi.com

VIDEO

Pourquoi se syndiquer...
en 3 minutes



Faire le choix de
l'action collective



Adhérer à la CGT-CGI

Les aventures de Bob Fortran développeur chez CGI : le télétravail

Bob n'a pas encore rejoint la CGT, il regarde CGI d'un œil neuf et bienveillant.

Depuis plusieurs mois, on me parle que de télétravail. Tous mes supérieurs ne parlent que de ça : Du BU leader à mon manager de projet.

Faut dire qu'avec le Covid j'ai l'impression qu'ils y ont pris gout. Avant Charles-René Surintendant, mon manager, parlait de « travail devant la télé ». Il était terrorisé en mars 2020 quand il nous a tous vu rentrer chez nous. Il pensait qu'on allait tous rester devant Netflix toute la journée. Puis il y avait ceux qui devaient garder leurs enfants. Mon collègue José Cobol a eu du mal à être aussi productif, heureusement que Raymond Homem le responsable RH a parlé de travailler en mode dégradé. Sinon le pauvre José aurait jamais tenu tous les jours jusqu'à 2h du matin. Il a pu lever le pied et ne bosser que le weekend. Enfin aujourd'hui c'est plutôt José qui est en mode dégradé.

Et pourtant le projet a tenu, il paraît même qu'il tourne mieux qu'avant. On a eu les félicitations de Véronique Peros-Cirecs notre VPCS.

Bruno Uber de Labatte notre BU leader adore le télétravail : il économise vachement d'électricité, d'eau et de papier toilette. Cet argent a été très bon pour sa grosse marge. Il paraît même que le PPP a été débloqué dans certaines BU grâce à ça. Le BU leader a été servi, puis les VPCS, les VP, il paraît même qu'il en restait assez pour certains DCS. Je suis content pour eux, ils m'ont promis que la prochaine fois ça ruissellerait peut-être jusqu'à nous.

Il paraît qu'un nouvel accord a été signé pour nous permettre de mieux télétravailler. Il paraît même qu'ils vont nous rembourser le matériel de télétravail qu'on a dû acheter pendant le COVID. Celui qu'il n'était pas possible d'acheter à l'époque. Charles-René m'avait bien dit pendant le

confinement que je pouvais aller chercher une chaise à la tour, mais je me suis imaginé pousser la chaise dans les couloirs de la gare et j'ai un peu paniqué. J'ai vraiment laissé tomber quand je me suis vu la charger dans un RER à heure de pointe sans masque fourni par CGI.

Mais tout va changer maintenant. Il paraît que l'on va m'indemniser mon télétravail 3€ par jour, sauf si c'est exceptionnel, là ça ne sera plus qu'1€40. A priori on a moins de frais quand c'est exceptionnel, l'eau et le papier toilette doivent certainement coûter moins cher ces jours-là. Il faut vraiment que je m'intéresse à l'évolution des prix. Quand on a fait remarquer à notre VP, Valerien Paradaï, que ça faisait quand même une bonne centaine d'euros par an de différence, il nous a répondu qu'on exagérait que ça faisait à peine le prix d'un resto.

A priori, certains syndicats sont plus forts en évolution des prix que d'autres : la CFDT et la CFTC ont considéré elles aussi qu'être en télétravail exceptionnel coûtait moins cher, c'est d'ailleurs pour ça qu'ils ont signé cet accord télétravail. Ils doivent savoir des choses que les autres ne savent pas.

Tout ça, c'est dans le nouvel accord télétravail annoncé en grande pompe par notre bien aimé Laurent Gerin. Il a été signé début juillet mais visiblement on va garder notre indemnité à 1€40 encore un moment : même si le gouvernement a dit que télétravail automatique c'est fini, Lolo a dit que le télétravail exceptionnel était pas fini. Il est fort notre leader, quand il a décidé quelque chose, ça devient plus important que les déclarations du gouvernement.

Ça le sera peut-être mi-novembre, si le nouvel outil CGI est prêt. On est très fort pour inventer des nouveaux outils à CGI, même quand les anciens ne fonctionnent pas bien. A moins que ce ne soit dans le centre de service RH. Cet outil là je le montre régulièrement à mon grand-père qui a Alzheimer, ça lui rappelle l'informatique du temps où il bossait.

Délégué.es et représentant.es CGT

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06.11.83.78.27

CBC

Randja KANOUNI
06.99.87.85.06

TPSHR

Sonia LE GOFF
07.67.82.44.64

EUCRM

El Bachir MOUTIK
06.63.96.63.62

André LE CHUITON
06.98.94.15.67

FGDC

Felix ROSAY
07.75.09.99.79

Grand-Est
Sylvie DAMON
06.69.40.27.14

Saïd BOUTAHRA
06 23 72 64 71

Arnaud GUIHENEUF
06.63.70.25.84

FS

Éric MARCOU
06.38.40.56.18

Grand SUD
Pascal GENTY
06.95.69.74.02
Franck ELIES
06.10.65.38.96

Grand-Ouest

David CROCHU
06.76.01.24.20
Daniel MENUET
06 85 24 45 21



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



47 rue des Docks, 69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com | www.cgt-cgi.com

Consultez tous les documents mis en ligne sur notre site
CGT CGI via ce [lien](#) ou sur l'intranet CGI à travers cet
autre [lien](#)